



Assemblée générale

Distr. limitée
16 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Cinquième Commission

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Projets de décision présentés par le Président

A

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2000

La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre acte des rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2000, publiés sous la cote A/C.5/55/25 et Corr.1 et Add.1.

B

Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales : Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/55/L.62/Rev.1

La Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/55/L.62/Rev.1, il serait nécessaire d'ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant total de 6 315 600 dollars, dont un montant de 6 001 500 dollars pour 2001 et un montant additionnel de 314 100 dollars pour 2000, au titre du chapitre 3, Affaires politiques, du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.

C

Prévisions révisées concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi

La Cinquième Commission décide de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/C.5/55/30, sur

les prévisions révisées concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi, et d'approuver les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 7 de son rapport (A/55/7/Add.6).

D
Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

La Cinquième Commission décide de recommander à l'Assemblée générale a) de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires faisant l'objet du document A/C.5/55/29; et b) d'approuver les suggestions énoncées aux paragraphes 8 à 10 et 19 de ce document.

E
Examen du rôle du Comité de coordination des systèmes d'information

La Cinquième Commission décide de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur l'examen du rôle du Comité de coordination des systèmes d'information publié sous la cote A/55/619 et d'approuver les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 9 de son rapport (A/55/7/Add.3).